



LICENCE DE PÊCHE N° W168

PÉRIODE DE VALIDITÉ DU

01/01/2020

AU 31/12/2020

1 Nom du navire:	Vita Runos	
2 Statut du Navire:	Etranger	
3 Société:	Kourouma.Hengxin	
4 Responsabilité Morale:	FRANCELY KOUROUMA	
5 Nom du Capitaine:	FREDERIC LAHUEC	
6 Port et Numéro d'immatriculation:	Concarneau	CC 791294
7 Type de Navire:	Semneur	
8 Type de pêche:	thonier Semneur	
9 Type de Conservation:	Congélation en saumure	
10 Indicatif d'Appel:	F G R S	
11 Fréquence d'Appel:	8259.3	
12 Longueur:	78,33 m	Largeur: 13,68 m
13 Creux / Tirant d'eau:	8,06*	
14 TJB	1737,00	TJN: 658,72
15 Volume de la cale:	8636,72 m3	
16 Puissance du Moteur:	3450,0 CV	
17 Engin de Pêche:	Senne	
18 Maittage Autorisé:	70 mm	
19 Zone de Pêche :	Voir Décret N°D/2014/262/PR/SGG du 31/12/2014 portant définition des zones de pêche	
20 Captures Accessoires	1 % de Crevettes	2 % de Céphalopodes
	2 % de Poissons	0,5% de Gastéropodes

* Le présent navire, autorisé à pêcher dans les eaux sous souveraineté ou sous juridiction de la République de Guinée au terme de la présente licence, est tenu d'embarquer un observateur

* Le Capitaine du navire autorisé à pêcher doit accorder à l'observateur l'accès aux équipements de communication de bord tous les jours et un traitement équivalent à ceux accordés aux officiers de bord

* La validité de cette licence est subordonnée au respect des dispositions du code de la pêche maritime et de ses textes d'application ainsi qu'aux conditions de licences éditées dans le plan de pêche 2020

* L'armateur et le Capitaine du Navire autorisé sont tenus de se conformer aux lois et règlements en vigueur sur l'exercice de la pêche et la navigation maritime ainsi qu'aux dispositions du plan de pêche

L'Office National de contrôle Sanitaire des produits de la Pêche et de l'Aquaculture en application des arrêtés suivants:

-Arrêté A/2019/6264/MPAEM/CAB fixant les règles sanitaires régissant la production et la mise sur le marché des produits de la pêche et de l'aquaculture.

-Arrêté A/2019/6269/MPAEM/CAB portant contrôles officiels des produits de pêche et d'aquaculture destinés à la consommation humaine.

-Arrêté N°4010/MPA/SGG/2009 modifiant le N°4054 du 14/11/2007 portant réglementation des conditions d'hygiène applicable à bord des navires de pêche.

Attribue l'agrément technique et sanitaire

N°547/N/MPAEM/ONSPA/2015

Au navire: *VIA EURO*

Société: *KOUROURIMA HENGXIN*

Adresse: *MANQUEPAS/KALOUM*

Type de pêche: *THONIER*

Marché de destination: *NATIONAL/INTERNATIONAL*

Valable du 1er Janvier au 31 Décembre 2020

Cet agrément n'est ni cessible, ni transférable et peut être suspendu ou annulé en cas de non respect de la Réglementation en vigueur.



I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Nom : **M/V VIA EUROS**
Type : **THONIER SENNEUR**
Pavillon : **FRANÇAIS**
Armateur : **C. F. T. O.**
Adresse : **FRANCE**
Représentant : **KOUROUMA HENGXIN-GIE**
Adresse : **CONAKRY RG.**

Vu le procès verbal N°1336..du..13./02/2020
Le navire **VIA EUROS** peut valablement
bénéficier d'un permis de navigation.

II. CARACTERISTIQUES

N° d'immatriculation : CC791294		
Type de Coque : ACIER	Ind. / d'appel : FGRS	
Construction : 1991	Pays / C : FRANCE	
Longueur : 78,33m	Largeur : 13,68m	Tirant d'eau : 6,10m
TJB : 1737 TX	TJN : 658,72 TX	
M/P Marque - Type :		
Puissance : 3450 KW	Cylindre :	

PÉRIODE DE VALIDITÉ

DU 01/01/2020 AU 31/12/2020

Délivré à **CONAKRY** le **13 FEV 2020**



REPUBLIQUE DE GUINEE



AVIS IMPORTANT

Ce permis est un document de bord, il est individuel et nominatif.
Il ne peut être ni falsifié ni cédé.
En cas de perte le signaler immédiatement aux autorités compétentes.

Ministère Chargé de la Marine Marchande
Direction Générale de l'Agence
de Navigation Maritime

Exercice 2020

PERMIS DE NAVIGATION

N° **01336 /QMC/ANAM/2020**